



CALAIS.

Mon carnet d'enregistrement de naissance

NOM :

Prénom :

La Ville de Calais souhaite la bienvenue à la toute
nouvelle génération



La Ville et le Centre Hospitalier de Calais vous
accompagnent dans vos démarches

Suivez le guide 

CENTRE
HOSPITALIER
Dr Jean Eric TECHER
Calais 

Sommaire

➤ Déclaration conjointe de choix de nom de famille	4
➤ Bulletin de naissance	6
➤ Demande de livret de famille	10
➤ Informations et attestation sur la protection des données	11

Important

Les pages doivent impérativement être complétés par les parents avant l'arrivée en maternité.

Aucune modification ne pourra être prise en compte après l'enregistrement de la naissance.



*La Ville et le Centre Hospitalier de Calais vous remercient
d'avoir pris le temps de compléter les différentes rubriques du
Carnet de Naissance.*

Félicitations aux Heureux Parents



CALAIS.^{FR}

Place du Soldat Inconnu, 62100 CALAIS
Service Etat-Civil
Téléphone : 03 21 46 62 98
Courriel : etat-civil@mairie-calais.fr

1601 Boulevard des Justes
Téléphone : 03 21 46 33 33

CENTRE
HOSPITALIER
Dr Jean Eric TECHER
Calais



Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 Avril 2016 (applicable au 25 Mai 2018) vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant de portabilité, de rectification, d'effacement de vos données personnelles ou encore de limitation du traitement.

Vous pouvez, sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide, mais également des règles dérogatoires applicables à l'état civil, exercer vos droits en contactant le service Etat civil – (Hôtel de ville - Place du Soldat Inconnu 62100 Calais / etat-civil@mairie-calais.fr) ou le Délégué à la Protection des Données – (Hôtel de ville - Place du Soldat Inconnu 62100 Calais / dpo@mairie-calais.fr). Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([plus d'information sur www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Madame ou Monsieur (NOM et Prénom)

Fait à Calais le ____/____/____

Signature(s)



Édito

Chers parents,

L'arrivée d'un enfant est un moment extraordinaire. C'est un bouleversement, une transformation et surtout le début d'une magnifique aventure.

Devenir parent, c'est regarder le monde autrement, avec plus d'intensité, plus de tendresse. C'est vouloir offrir le meilleur, protéger, guider, construire un avenir solide pour l'enfant qui vient de naître.

Mais je le sais et nous le savons tous, les débuts ne sont pas toujours simples. Les premières semaines sont souvent remplies de doutes, de questions, de nuits courtes et d'émotions fortes. Dans ces moments-là, sachez que la Ville de Calais est à vos côtés.

Ce carnet a été pensé pour vous accompagner. Il a été réalisé avec soin, en partenariat avec le Centre Hospitalier Jean Eric Techer de Calais, pour vous apporter des réponses pratiques, vous orienter vers les bons interlocuteurs, vous faciliter les démarches et surtout, vous soutenir dans ce nouveau rôle.

Parce que chaque naissance est porteuse d'espoir, nous mettons tout en œuvre pour que Calais soit une ville où il fait bon vivre, grandir, et s'épanouir. Une ville attentive, engagée, et à l'écoute de ses familles.

Je vous adresse toutes mes félicitations et souhaite la bienvenue à votre enfant dans cette grande aventure de la vie.

Avec toute ma bienveillance,

Natacha Bouchart

Maire de Calais

Présidente de Grand Calais Terres & Mers

Conseillère régionale des Hauts-de-France



Déclaration conjointe de choix d'un nom de famille

(Articles 311-21 et 342-12 du code civil)

Nous soussignés,

Madame Monsieur

Prénom(s) : _____

Nom de famille (nom de naissance) : _____

(1ère partie : _____ 2nde partie : _____)

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal I _ I _ I _ I _ I Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____@_____

Numéro de téléphone : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Et

Madame Monsieur

Prénom(s) : _____

Nom de famille (nom de naissance) : _____

(1ère partie : _____ 2nde partie : _____)

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal I _ I _ I _ I _ I Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____@_____

Numéro de téléphone : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Informations et attestation sur la protection des données

Les informations recueillies dans ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé et papier par la Ville de Calais pour le traitement de votre demande dans le cadre de la gestion des actes d'état civil. La base légale du traitement est la mission de service public de la Commune.

Les données collectées seront le cas échéant communiquées aux seuls destinataires suivants : les services communaux, les collectivités territoriales, les administrations consulaires, judiciaires et hospitalières concernées par votre demande et l'INSEE. La presse pourra éventuellement être destinataire d'une partie de vos données sous réserve de votre accord.

Concernant les dossiers papier (formulaire déclaration de naissance, demande de changement de nom, de prénom, dossier de mariage, de noces, de parrainage et livret de famille), ils sont conservés au maximum un an en mairie puis archivés ou détruits conformément à la réglementation. Par exception, les actes de naissance seront conservés pendant 100 ans en mairie et les PACS jusqu'à leur dissolution.

Les données contenues dans les fichiers informatisés sont conservées afin, le cas échéant, de pouvoir vous communiquer sur demande une copie d'acte, procéder à des vérifications, des mises à jour ou de facturer l'établissement du livret de famille à partir de la troisième demande.

Nous mettons en place tous moyens nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Demande de livret de famille

- Si vous avez déjà un livret de famille en commun, merci de le transmettre au moment de la naissance au service hospitalier, celui-ci sera à récupérer en Mairie de Calais.
- Sinon, merci de bien vouloir remplir la demande ci-dessous.

ATTESTATION

Je soussigné(e) : _____

Déclare faire la demande d'un livret de famille,
suite à la naissance de mon enfant : _____

Et souhaite être contacté(e) pour la remise,
par téléphone au : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Signature(s)

Le délai de création du livret est indépendant de notre volonté, celui devant être envoyé dans les différentes mairies de naissance des parents. La remise du livret sera faite dans la mairie de votre commune de domicile.

Attestons sur l'honneur que l'enfant ;

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

à

ou

à naître

Est notre premier enfant commun et déclarons choisir pour lui le nom de famille suivant :

(1ère partie : _____ 2nde partie : _____)

Nous sommes informés :

- Que le nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant si cette déclaration est remise à l'officier de l'état civil lors de la déclaration de naissance et sous réserve que le lien de filiation soit établi à l'égard de chacun de nous.
- Que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs.

Fait à Calais, le : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Signature du premier parent

Signature du deuxième parent

1 Ne remplir cette rubrique qu'en présence d'un double nom, c'est-à-dire d'un nom dévolu en application de la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1er septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration conjointe d'adjonction ou de changement de nom.

Les parents qui portent un nom composé indivisible n'ont pas à remplir cette rubrique, ce nom étant intégralement transmissible à la génération suivante.

2 Ne remplir cette rubrique qu'en cas de choix de double nom.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



PAGE LAISSÉE VIERGE

-
LE BULLETIN DE NAISSANCE SERA
AGRAFÉ PAR LA MATERNITÉ



MARIAGE DES PARENTS

(Partie à compléter par les parents)

Date du mariage : _____/_____/_____

Ville du mariage : _____

Pays du mariage: _____

PUBLICATIONS DE NAISSANCE

(Partie à compléter par les parents)

Presse : Oui Non

Internet : Oui Non

La publication est gratuite (Voix du Nord / Nord Littoral)

SIGNATURES DES PARENTS

(Partie à compléter par les parents)

Signatures des parents, précédées de la mention « Lu et approuvé »

Calais, le _____/_____/_____

**En cas d'erreur sur le bulletin de naissance,
la mairie décline toute responsabilité et il vous appartiendra de contacter
le Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer, service civil du Parquet**



LES PARENTS

(Partie à compléter par les parents)

MÈRE ayant accouchée

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Nationalité : _____

Domicile : _____

Téléphone : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

2ème PARENT : Père Mère

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Nationalité : _____

Domicile : _____

Téléphone : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

L' ENFANT

(Partie à compléter par les parents)

Vérifier l'orthographe des prénoms, mentionner les accents. Aucune rectification ne sera possible en mairie et il vous appartiendra de contacter le Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer, service civil du Parquet

Le choix du ou des prénoms appartient aux parents. Cependant, l'officier de l'état civil peut avertir le procureur de la République, si le(s) prénom(s) est contraire à l'intérêt de l'enfant (par exemple, un prénom ridicule ou grossier), si le prénom viole le droit d'une autre personne à voir protéger son nom de famille ou si l'enfant porte le nom d'un seul de ses parents et a comme prénom le nom de l'autre parent. Le procureur de la République peut saisir le juge aux affaires familiales qui peut ordonner la suppression de ce(s) prénom(s). Si les parents ne choisissent pas un autre prénom, le juge attribue un prénom à l'enfant.

Le choix est définitif .

Aucun prénom ne pourra être rajouté ou modifié par le service de l'état civil, une fois l'acte de naissance enregistré.

ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Prénom(s) : _____

NOM : _____

